

Mettre en oeuvre un projet entrepreneurial

RS4040 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 314, 313
Formacode(s)	32047
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

BGE · SIRET : 32980385200063

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
BGE PICARDIE SCIC SAS A CAPITAL VARIABLE	39877218600068	Former et organiser l'évaluation
BOUTIQUE DE GESTION ESPACE	39229727100299	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification proposée est transverse à double titre :

- La certification s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les entrepreneurs accompagnés par BGE exercent une activité dans des secteurs d'activité variés : 37 % commerce, 17% service aux particuliers, 14% service aux entreprises, 14 % construction, 8% éducation, formation, santé, action sociale, 4% industrie et 6% autre.

- La certification aborde un ensemble homogène de compétences, mobilisables dans plusieurs activités professionnelles et permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Les personnes qui bénéficient de la certification BGE, lorsqu'elles ne créent pas une entreprise mettent ces compétences au profit de leur trajectoire professionnelle.

BGE cherche à démocratiser l'acte d'entreprendre et à faire émerger de nouveaux profils de créateurs de richesse en ne se limitant pas à des représentations et en se concentrant sur l'individu et sur son potentiel entrepreneurial.

- 84% des personnes accueillies sont des demandeurs d'emploi (dont 16% demandeurs d'emploi de longue durée).
- 34 % ont un niveau infra bac.
- 45% des entreprises créées avec BGE le sont par des femmes, (versus 30% en moyenne nationale).

Le processus de création d'entreprise peut être un formidable vecteur d'intégration sociale et d'égalité s'il est accompagné et il constitue un véritable parcours d'apprentissage que l'entrepreneur pourra mettre au profit du projet entrepreneurial (s'il créé) mais plus largement de sa trajectoire professionnelle (s'il ne créé pas). A l'issue des formations/accompagnement BGE, le taux de placement est de 80%; 30% en création d'entreprise et 50% en emploi. La certification vise la phase de construction et de lancement d'un projet de création-reprise d'entreprise.

Elle vise à doter tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise de compétences pour la structuration, le développement et la mise en œuvre de son projet entrepreneurial

en assimilant des savoirs méthodologiques et pratiques, ainsi que des connaissances et outils essentiels pour : optimiser son potentiel entrepreneurial, élaborer et mettre en œuvre le projet de création/reprise d'entreprise et mener l'analyse à l'évaluation de toutes les dimensions du projet entrepreneurial.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences sur lesquelles la certification porte sont de trois natures :

- Les compétences entrepreneuriales et managériales (détecter une opportunité, avoir une vision stratégique).
- Les compétences techniques (déployer un argumentaire de vente, comprendre les documents comptables).
- Les compétences comportementales (innover, être visionnaire, persévérer, rebondir).

La certification est structurée autour d'un ensemble de compétences, qui visent toutes à permettre au candidat à la création – reprise d'entreprise d'étudier les conditions de réussite du projet de création-reprise d'entreprise et de se projeter dans la mise en œuvre opérationnelle des choix dans la future entreprise :

1. Etablir les points forts et les risques liés à la faisabilité humaine d'un projet entrepreneurial en se projetant à moyen terme afin d'élaborer le projet entrepreneurial et de déterminer la stratégie à mettre en place.
2. Présenter un projet entrepreneurial de manière claire et structurée face à des parties prenantes aux enjeux différents (partenaires, décideurs) à l'aide d'un business plan abouti afin d'évaluer la rentabilité et le financement du projet.
3. Acquérir une démarche stratégique pour choisir les priorités et les objectifs d'un projet entrepreneurial en intégrant la dimension digitale afin de réussir la mise en œuvre du projet.
4. Mettre en œuvre des techniques de gestion de projet pour analyser, évaluer et conduire un projet entrepreneurial.
5. Définir et adapter les choix marketing en fonction du marché et de l'environnement pour garantir un projet entrepreneurial viable.
6. Construire une stratégie commerciale permettant d'atteindre les objectifs commerciaux fixés et mobiliser des techniques de prospection et de vente adaptées afin d'acquérir une efficacité commerciale.
7. Structurer une politique de communication adaptée aux cibles clients et aux moyens disponibles afin de rendre les produits de l'entreprise visibles et d'utiliser des outils et méthodes pertinents.
8. Décliner la stratégie digitale d'un projet entrepreneurial en actions opérationnelles pour répondre aux enjeux d'organisation et de développement de la future entreprise.
9. Etablir et maîtriser les choix juridiques du projet entrepreneurial et les impacts fiscaux et sociaux afin de sécuriser le cadre d'exploitation de la future entreprise et ajuster ce cadre à l'évolution de l'activité.
10. Analyser les conditions de réussite d'un recrutement dans un projet entrepreneurial et les axes clés de la fonction d'employeur afin d'établir les conditions d'embauche d'un salarié dans la future entreprise.
11. Elaborer une organisation administrative et comptable afin de répondre à la réglementation en vigueur et d'assurer la pérennité du projet entrepreneurial.
12. Analyser les conditions de viabilité économique et financière d'un projet entrepreneurial à court et moyen terme afin de mesurer la faisabilité économique du projet.
13. Mettre en place les méthodes, outils et indicateurs de pilotage permettant le suivi des résultats d'une entreprise afin d'atteindre ses objectifs et assurer le pilotage de la future entreprise dans de bonnes conditions.

La certification pourra faire l'objet d'une validation partielle.

Toutes les compétences ont évaluées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour accéder à la formation préparant à la certification : aucun.

Prérequis pour accéder à la certification (épreuves évaluatives et jury) : parcours de formation de 150 heures minimum.

NB : le positionnement à l'entrée du parcours permet d'adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.bge.asso.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4040/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	100 338 €
Coût moyen par dossier	4 561 €
Durée moyenne	227 h
Période	05/2021 – 11/2021
Régions	72 %
France compétences	26 %
OPCO	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.